



LISTE DES AVIS DES COMMUNES
sur le projet de SCOT arrêté le 25 avril 2018
(avis joints à l'enquête publique)

ARGENTAN,
AUBE,
AVERNES SAINT GOURGON,
BONNEFOI,
CHANDAI,
CROUTTES,
CRULAI,
ECOUCHE-LES-VALLEES,
FAY,
GUEPREI,
L'AIGLE,
LES ASPRES,
LES GENETTES,
MERRI,
MONTABARD,
MONTS-SUR-ORNE,
MOULINS-LA-MARCHE,
OMMOY,
RAI,
RANES,
SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL,
SAINT-BRICE-SOUS-RANES,
SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE,
SAINT-OUEN-SUR-ITON,
SAINT-SULPICE-SUR-RISLE,
SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYERES.



VILLE D'ARGENTAN

DEPARTEMENT
DE L'ORNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2018

DATE DE CONVOCATION
19/06/2018

DATE D'AFFICHAGE DE
LA CONVOCATION
19/06/2018

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE
33

NOMBRE DE
CONSEILLERS
PRESENTS
25

NOMBRE DE
CONSEILLERS
VOTANTS
28

POUVOIR
3

VOIX POUR
28

VOIX CONTRE
0

ABSTENTION
0

Le vingt-cinq juin deux mil dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Pierre PAVIS, Maire, Conseiller Général Honoraire.

ETAIENT PRESENTS : M. PAVIS Pierre – M. JIDOUARD Philippe, 1^{er} Adjoint – M. LEVEILLE Frédéric, 2^{ème} Adjoint – Mme PIERRE-BEYLOT Marie-Joseph, 4^{ème} Adjointe – M. MELOT Michel, 5^{ème} Adjoint – Mme ADRIEN Monique, 6^{ème} Adjointe – Mme CHESNEL Sophie, 7^{ème} Adjointe – M. AUBERT Michel, 8^{ème} Adjoint – Mmes et MM. Les Conseillers municipaux : Mme CUGUEN Maria – M. CARPENTIER Jean-Louis – M. TABESSE Michel – Mme MAZURE Jocelyne – M. BEAUVAIS Laurent – M. PICOT Jean-Kléber – M. FRENEHARD Guy – Mme BENOIST Danièle – Mme DUPONT Laure – M. FOURNIER Rénald – Mme BOSCHER Isabelle – M. LASNE Hervé – M. FAVRIS Alain – Mme SYM Patricia – M. MANCEL Stéphane – M. PINSON Noël – M. AGAESSE Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEDENTU Nathalie, 3^{ème} Adjointe – Mme COSNEFROY Anick – Mme JOUADE Marylaure a donné pouvoir à Michel TABESSE – Mme CHOQUET Brigitte a donné pouvoir à Alain FAVRIS – Mme LECROSNIER Odile a donné pouvoir à Patricia SYM.

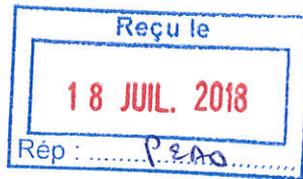
ABSENTS : M. BROUSSOT Pascal – Mme MAUGER Marlène – Mme AMLIL Jessy.

Question n° 18-037

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L143-20 ;
VU la délibération du 25 avril 2018 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche portant sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territorial ;

Accusé de réception en préfecture
061-216100065-20180625-18-037-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018



N 24/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE

des D lib rations du Conseil Municipal
de la Commune d'AUBE

S ance du 06 juillet 2018

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	10
VOTANTS	13

DATE DE LA CONVOCATION

29 juin 2018

OBJET

*Sch ma de Coh rence
Territoriale (SCOT)*

Acte rendu ex cutoire apr s
transmission en Sous-Pr fecture

le

et publication

du

L'an deux mil dix-huit, le six juillet

Les membres du Conseil Municipal l galement convoqu s, se sont r unis   la Mairie, sous la pr sidence de Mr Jean-Marie VERCRUYSSSE, Maire, en session ordinaire.

Pr sents : MM. VERCRUYSSSE, BUSSON, FLEURIEL, Mmes FOUCH , AUCORDIER, MM. VIRLOUVET, MOTTIER, GARNIER, GOULARD, Mme ROSSIGNOL.

Excus s avec pouvoir : Mme RODRIGUEZ a donn  pouvoir   Mme AUCORDIER, Mme DAPREMONT a donn  pouvoir   Mme FOUCH , Mme PRUNIER a donn  pouvoir   M. VIRLOUVET.

Excus  : M. LE BOL S

Absente : Mme TISSIER.

M. BUSSON a  t  nomm  secr taire de s ance.

Par courrier du 27 avril 2018, le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO) a inform  les communes de son territoire de l'arr t du projet de SCOT par le comit  syndical r uni le 25 avril 2018. La commune d'AUBE a re u la d lib ration de bilan de la concertation et d'arr t du SCOT   afficher, ainsi que la demande d'avis conform ment   l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme. La commune a trois mois au plus tard pour formuler un avis, sans quoi il sera r put  favorable.   l'issue de cette p riode, l'enqu te publique pourra  tre lanc e.

Le maire rappelle que les documents qui constituent le projet de SCOT arr t s sont consultables sur le site Internet du PETR   la rubrique « SCOT » : <http://www.p2ao.fr/fr/scot/le-scot-p2ao/les-documents-du-scot>

Le PETR a transmis  galement aux communes une note de pr sentation du projet de SCOT.

Le maire rappelle que les communes ont  t  associ es   la d marche   travers des invitations aux ateliers th matiques et inform es de la tenue des r unions publiques. Par ailleurs, le PETR a mis en ligne les documents du SCOT au fur et   mesure de son  laboration.

Rappel du cadre l gislatif :

Les SCOT ont  t  cr es par la loi « Solidarit  et Renouveau Urbains » (SRU) du 13 d cembre 2000. Le SCOT est l'outil de conception et de mise en  uvre d'une planification strat gique intercommunale,   l' chelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'am nagement et de d veloppement durables (PADD).

Les 3 grands chantiers auxquels doivent r pondre les SCOT sont :

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le

ID : 061-216100081-20180706-242018-DE

- **Donne un avis favorable au projet** d'Auge et d'Ouche, considérant les éléments mentionnés ci-dessus,
- **Transmet cet avis au président du PETR** dans le délai imparti.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire, Jean-Marie VERCRUYSSÉ

